

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de Communes VAL DE GATINE**  
**2 Place Porte Saint-Antoine**  
**79220 CHAMPDENIERS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200069748-20250408-D2025-4-5-DE

Accusé certifié exécutoire

**délibération**  
**D2025-4-5**

Réception par le préfet : 10/04/2025

Le 08 avril 2025, à dix mille vingt cinq, le mardi 08 avril à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Nombre de délégués en  
exercice : 46

Date de convocation du : 19 Mars 2025

Présents : 34

Votants : 40

**Titulaires** : Madame ARNAUD Magdalena, Monsieur ATTOU Yves, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DOUTEAU Patrice, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MARSALUT Annie, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame TEXIER Valérie, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle, Monsieur DEMOUGEOT Emmanuel

**Objet : Vote des taux de fiscalité**

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Madame PROUST Fabienne

**Pouvoirs** :

Madame BERNARDEAU Lydie a donné pouvoir à Monsieur DELIGNÉ Thierry  
Madame CHAUSSERAY Francine a donné pouvoir à Monsieur BARANGER Johann  
Madame JUNIN Catherine a donné pouvoir à Madame TAVERNEAU Danielle  
Monsieur MEEN Dominique a donné pouvoir à Monsieur ATTOU Yves  
Monsieur OLIVIER Pascal a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre  
Madame TRANCHET Myriam a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc

**Absent(s)** : Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur POUSSARD Yves, Monsieur SIRAUD Pierre

**Excusé(s)** : Madame BERNARDEAU Lydie, Madame CHAUSSERAY Francine, Madame JUNIN Catherine, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Madame TRANCHET Myriam

**Secrétaire de Séance** : Madame Christiane BAILLY

VU le régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique applicable de plein droit à la communauté de communes Val de Gâtine ;

CONSIDERANT que le budget 2025 ne nécessite pas de recourir à une augmentation des taux d'imposition de la fiscalité locale ;

Monsieur le Président expose :

Mesdames et messieurs,

Le débat d'orientation budgétaire a mix en exergue la bonne trajectoire des finances de la Communauté de communes, et ce malgré des contraintes externes fortes. Pour cette raison, et puisque cela n'est pas nécessaire, il est proposé de ne pas recourir à l'augmentation des taux d'imposition de la fiscalité locale pour cet exercice 2025.

Il est proposé de fixer le niveau du produit attendu de l'aquataxe à 160 949 euros, soit 7,30 euros par habitant, étant rappelé que le niveau de l'aquataxe ne peut dépasser 40 euros par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité DE** :

**- NE PAS AUGMENTER** les taux de fiscalité pour 2025, soit :

TAXE	TAUX-2025
CFE	22,84%
TFB	2,39%
TFNB	11,28%
THRS	12,84%

**Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0**

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le secrétaire de séance  
Christiane BAILLY



Emis le 08/04/2025  
Publié le 10/04/2025  
Transmis en sous-préfecture le

Fait et délibéré, les jour,  
mois et an ci-dessus.

Certifié conforme  
Le Président  
Jean-Pierre RIMBEAU

